

Préavis municipal n° 16/2014
Aménagement des locaux de l'administration

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi ²⁷28 novembre en présence Mme Nathalie Jaton et M. Claude-Alain Cornu, municipaux.

Après bientôt 2 ans d'activité au sein des nouveaux locaux de l'administration, il est constaté certains points qui demandent une amélioration.

La récente fermeture des 3 classes du bâtiment du collège offre une opportunité d'optimiser l'espace à disposition, aussi bien pour les employés de l'administration que pour les citoyens lors de visites.

La commission relève les points suivants :

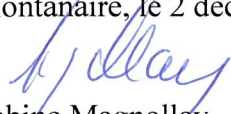
- un bon tiers du coût de ces travaux seront considérés comme des frais d'entretien du bâtiment
- la totalité des travaux, soit CHF 298'650.00, sera financée par la trésorerie courante
- CHF 185'000, sur les CHF 298'650.00 prévus, seront amorti par des fonds de réserve à disposition

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement des locaux administratifs ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 298'650.00 ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 298'650.00 par la trésorerie courante ;
- d'amortir la somme de CHF 85'000.00 par un prélèvement sur le fond de réserve projet de fusion n° 9280.55 ;
- d'amortir la somme de CHF 100'000.00 par un prélèvement sur le fond de réserve Thierrens collège administration n°9282.3592 ;
- d'amortir le solde de CHF 113'650.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 11'365.00 par an, la première fois lors de l'exercice 2016.

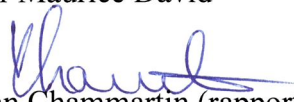
Montanaire, le 2 décembre 2014


Sabine Magnollay


Jean-Maurice David


Thierry Gallandat


Jean-Luc Pidoux


Yann Chammartin (rapporteur)

 Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil